Accès Formation — Agir ensemble pour une véritable accessibilité

L'ADULTE APPRENANT

ET LES POLITIQUES NATIONALES À TRAVERS LE MONDE

FICHE SYNTHÈSE 7

PREMIER CONSTAT

Les politiques d'éducation des adultes sont le résultat des forces à l'œuvre dans la négociation entre la demande des adultes et l'offre des agents publics, sociaux et privés.

DEMANDE DE FORMATION
Formulée par les adultes apprenants, par leurs regroupements (note1)

NÉGOCIATION
(note2)

OFFRE DE FORMATION
Émanant des agents publics, sociaux ou privés (note3)

NOTE 1. Ce sont les actions des adultes et de leurs regroupements qui donnent forme à la demande :
1. s'opposer à l'imposition d'une offre non négociée;
2. affirmer une demande représentative, former des regroupements pour la porter;
3. participer à l'élaboration de la politique.

NOTE 2. Cette négociation vise l'élaboration d'une politique d'éducation des adultes. Le processus permet de reconnaître certains acteurs collectifs organisés, d'attribuer le contrôle des processus éducatifs et de légitimer des projets éducatifs. Finalement, les apprenants ciblés par les projets légitimés pourront s'approprier les bénéfices de la politique.

NOTE 3. Cette offre traduit les desseins éducatifs de la société et tente de répondre à des impératifs sociaux et économiques.

DEUXIÈME CONSTAT

De par le monde, les différentes politiques d'éducation traduisent un objectif global.

ÉTATS ET MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ VEULENT ACCROÎTRE LE POUVOIR D'ACTION DES ADULTES ET DES COLLECTIVITÉS, DE SORTE QUE TOUTES ET TOUS PUISSENT INTERPRÉTER LE MONDE.

LES DÉFIS À RELEVER

- Articuler le lien entre formation initiale et éducation tout au long de la vie.
- Développer une vision d'ensemble cohérente de la diversité des lieux et des modes caractéristiques de l'éducation des adultes.
- Associer les politiques d'éducation des adultes aux politiques de développement d'autres secteurs (santé, environnement, culture, etc.).
- Mettre en place des cadres décisionnels ouverts à la diversité des acteurs de l'éducation des adultes.
- Augmenter et diversifier les sources de financement.

TROISIÈME CONSTAT

Les politiques d'éducation ont des fonctions et des effets communs.

Il est également possible de les classer par famille de politiques.

LES FONCTIONS ET LES EFFETS COMMUNS AUX POLITIQUES

Fonctions des politiques

- Déterminer les rapports entre les acteurs.
- Soutenir la construction d'une identité citoyenne.
- Répondre aux demandes de la sphère économique.
- Contribuer à la cohésion sociale.
- Orienter la demande.

Effets des politiques

- Permettre aux adultes d'avoir accès à la formation.
- Améliorer les conditions d'apprentissage.
- Faciliter la participation.

DES POLITIQUES PRIVILÉGIANT L'ÉDUCATION DES ADULTES

Ces politiques favorisent l'expression et la synergie de la demande :

- elles permettent l'expression des demandes de formation en amont;
- elles sont centrées sur l'apprenant, ses droits et ses responsabilités;
- leur gestion est interministérielle et intersectorielle;
- elles visent le développement des capacités d'action des adultes et des collectivités.

DES POLITIQUES FAVORISANT L'ACCÈS AUX RESSOURCES EXISTANTES

Ces politiques visent à assurer la participation par l'accès aux services existants.
Elles proposent deux grands types de mesures, applicables aux temps de vie et de travail.

- *Libération de temps* : réduction du temps de travail, aménagement de périodes de temps partiel au travail, congés-éducation payés, formules de rotation d'emplois, clauses de formation dans les conventions collectives, obligation de formation pour certains groupes d'adultes.
- *Soutien financier* : bourses et allocation d'études, prêts aux individus, assistance financière aux adultes sous-scolarisés, bons d'échange éducatifs, crédits pour la formation professionnelle, crédits éducation, droit d'utiliser gratuitement certains services, encouragements fiscaux (déduction des frais de participation et autres).

DES POLITIQUES FAVORISANT L'ACTION COLLECTIVE DES PUBLICS

Ces politiques sont centrées sur la défense des intérêts éducatifs des adultes.

Leur objectif est de soumettre les infractions au droit à l'éducation à un processus judiciaire.

Elles participent au développement de la créativité de deux manières : en favorisant l'accès des adultes apprenants aux infrastructures culturelles; en favorisant la participation de tous à la détermination de leurs orientations.

Elles soutiennent également le développement de la vie associative.

LES POLITIQUES D'ÉDUCATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Ces politiques visent plusieurs objectifs :

- garantir l'offre de services de base et l'accès à des formations variées;
- établir des liaisons entre les services et les programmes de formation (information sur l'offre, assouplissement des filières, révision de la durée et du contenu de la formation professionnelle initiale);
- réviser les frontières entre la formation générale et la formation professionnelle;
- défendre le droit d'apprendre et favoriser l'accès à des mesures d'appui financier;
- assurer la disponibilité de services d'orientation et de reconnaissance des acquis;
- élargir le champ des politiques pour englober les facteurs qui influencent la participation et tenir compte de la spécificité de l'éducation des adultes.

ICÉA Institut de coopération pour l'éducation des adultes

Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) - Campagne *Accès-formation pour les adultes*, 2008